

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2017

Etaient présents : Mmes HERMET, FUMEY, VINCENT

Ms : AGUADO, AZEMA, BETEILLE, GONZALEZ, HERRERO, HORTALA, MICHEL, PAILHES.

Procurations : Mr CASSAN à Mr BETEILLE, Mr DONS à Mr PAILHES, Mr ESTEBANEZ à Mme VINCENT, Mme VICENS à Mme FUMEY.

RENOUVELLEMENT CONTRAT DE TRAVAIL

Le Conseil Municipal a décidé de renouveler les contrats de travail pour les différents agents qui effectuent le ménage, la surveillance de la cantine, et les ALAE de l'école du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal a décidé de modifier le tableau des effectifs en créant un emploi d'adjoint technique territorial pour un agent qui était en contrat à durée déterminée renouvelé 6 fois. Cet agent, affecté au ménage sera rémunéré sur la base de 21.50/35^{ème}.

AMENAGEMENT 2^{ème} TRANCHE RUE D'AUTAN

Le Conseil Municipal a acté l'aménagement de la deuxième tranche de la rue d'Autan. Les travaux ont été réalisés en même temps que la première tranche.

NOMINATION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

A la suite de la reprise du SIVOM par la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2018 et la création d'un CIAS, Mme FUMEY qui sera employée par cette nouvelle structure ne peut rester Conseillère Communautaire. Il a été décidé de nommer en remplacement de Mme FUMEY, Mr Eric MICHEL.

COMMUNICATION POUR LES ANIMATIONS ESTIVALES AU CHATEAU

Afin d'effectuer une communication pour les animations qui vont avoir lieu au château durant l'été 2018, le Conseil Municipal a décidé d'effectuer une campagne d'affichage sur le Carcassonnais par l'intermédiaire de la société EXTERION MEDIA de Montpellier. Cette campagne sera effectuée pendant les semaines 28 et 29 soit du 09 au 22 juillet 2018. Le coût de cette opération s'élève à la somme de 4 689.62 € H.T.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR ANIMATION CHATEAU

Le Conseil Municipal a décidé de demander une subvention auprès de la Région OCCITANIE et du Département de l'Aude pour les animations estivales qui vont se dérouler cet été au château.

DESIGNATION D'UN DELEGUE ET D'UN SUPPLEANT AU SYNDICAT AUDOIS MIXTE

Le Conseil Municipal a décidé de nommer Monsieur David HERRERO délégué titulaire et Monsieur Eric MICHEL délégué suppléant pour représenter la Commune au sein du Syndicat Mixte Audois.

DESIGNATION D'UN REFERENT A LA COMMISSION DES COMMUNES DU CIAS

Le Conseil Municipal a décidé de nommer Madame Pascale FUMEY pour représenter la commune comme référent de la commission des communes du futur CIAS.

REGIES COMMUNALES

Le Conseil Municipal a décidé de nommer les deux agents du château comme régisseur de la régie du site en remplacement du secrétaire de Mairie. Il a également été décidé de supprimer certaines régies qui ne sont plus en fonctionnement actuellement, notamment la régie du Tennis, la régie de la garderie, la régie des photocopies, la régie des places et publications, la régie de la cantine scolaire, la régie du Musée des Vieux Métiers et la régie des livres et produits divers.

PROJET DE LOTISSEMENT DE PRATMOULIS

Le Conseil Municipal a examiné le projet de lotissement sur le terrain appartenant à la Commune au lieu-dit Pratmoulis.

Une évaluation sera demandée auprès d'entreprises afin de définir le montant des travaux de viabilité des futurs lots. L'étude porterait sur 20 lots qui pourraient être réalisés en deux tranches.

MOTIONS EN FAVEUR DE LA RURALITE

Le Conseil Municipal a décidé de déposer des motions pour la défense de la ruralité qui concernent notamment :

- l'eau et l'assainissement afin de demander au gouvernement le maintien des compétences eau et assainissement dans les compétences facultatives des communautés de communes.
- Préparer une loi de programmation et de financement en faveur du développement des territoires ruraux.
- Revoir la politique sur les contrats aidés dont les autorisations de financement de postes ont été interrompues cet été.

SUBVENTION A L'UNITE ALZHEIMER DE L'EHPAD POUR PROJET THERAPEUTIQUE

Le Conseil Municipal a décidé de verser une subvention de 300.00 € à l'EHPAD afin de financer une partie du projet thérapeutique mis en place à l'unité Alzheimer, en relation avec l'agence nationale pour l'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médicaux sociaux.

COMPTE RENDU REUNION AVEC VVF

Le Conseil Municipal a reçu une délégation de VVF en vue d'évoquer le devenir du village de vacances, sachant que la convention qui lie la Commune avec VVF prend fin au 31 décembre 2019.

Certains travaux devront être réalisés dans les prochaines années afin de fournir aux vacanciers qui le fréquentent des prestations correspondantes à la demande.

Un chiffrage sera fourni dans les prochains mois. Un montage financier sera étudié ainsi que la possibilité des financements qui pourront être demandés si la Commune est maître d'ouvrage de l'opération, sachant que la part restant à financer sera réalisée par un emprunt, VVF s'engageant à payer un loyer correspondant à l'annuité d'emprunt.

CONTROLE DES BORNES D'INCENDIE

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours n'ayant plus la compétence pour le contrôle des bornes d'incendie, le Conseil Municipal décide de faire appel au Syndicat Oriental des Eaux de la Montagne Noire qui se propose d'effectuer cette opération. Le montant de cette prestation s'élève à la somme de 20.00 € H.T. par borne.

MODIFICATION DU BAIL DES INFIRMIERES AU CENTRE MEDICAL

Par courrier du 11 décembre courant, les infirmières du Cabinet Médical souhaitent une modification du bail de location afin de porter sur celui-ci le nom des nouvelles infirmières qui travaillent à cet endroit. Le Conseil Municipal donne son accord et signale que le loyer sera facturé sur les trois infirmières comme demandé dans le courrier. Les frais seront à la charge des infirmières.

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE ART ET CULTURES

Monsieur le Maire fait le compte rendu de l'assemblée générale de l'association Art et Culture en Saissagais qui a eu lieu le vendredi 15 décembre 2017. Il rappelle que l'ensemble des associations sont logés à la même enseigne et que la Commune subventionne celles-ci sans avantager l'une ou l'autre mais en fonction des activités proposées et du bilan financier remis en début d'année à la Mairie.

PROBLEME D'ALIMENTATION EN EAU DE CERTAINS ECARTS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu deux personnes habitant dans des écarts de la Commune et rencontrant des problèmes d'alimentation en eau potable compte-tenu de la sécheresse, l'alimentation étant effectuée par des sources privées.

Cette situation devenant récurrente, il y a lieu d'étudier, suivant le secteur, les possibilités qui pourraient être trouvées pour remédier à celle-ci.

UNIFORMITE DE GESTION DES BOUTIQUES DES SITES POLES DU PAYS CATHARE

Le Conseil Municipal a donné son accord de principe concernant l'uniformité pour la gestion informatique des boutiques des différents sites pôles du pays cathare. L'Agence de Développement Touristique assurera la maîtrise d'ouvrage et nous informera des conditions financières des qu'elle aura des propositions.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES PARENST D'ELEVES

Le Conseil Municipal décide de voter une subvention exceptionnelle de 100.00 € à l'Association des Parents d'Elèves pour financer des projets auprès des enfants de l'école publique.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 22 h 00.

Le Maire,

